



La Filière du Progrès

Bulletin d'information du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles

N° 03/ 2^e trimestre 2008

DOSSIER

Acte 3:

Le FIRCA et la Filière Mangue

**La culture du manguier, une "mine d'or"
pour la région nord de la Côte d'Ivoire**

Contributions

Anacarde: une filière encore fragile

Le Riz, un produit stratégique!

www.firca.ci

Celui qui laboure au soleil...mangera à l'ombre



Ce n'est pas la force qui accomplit les grandes choses, c'est la persévérance.

Le FIRCA a débuté l'exécution des activités de la Filière Manguier au cours de l'année 2007. Les actions initiées avec cette filière devraient contribuer à l'amélioration de la qualité des productions pour une meilleure implantation dans les marchés existants et la conquête de nouveaux débouchés.

Au regard de l'engouement suscité et de la participation massive des acteurs, nous pouvons affirmer que les voies que nous avons tracées sont conformes aux aspirations profondes des acteurs de la filière.

Cependant, au-delà des satisfactions apparentes, il y a encore des efforts à fournir si l'on souhaite atteindre les résultats ambitieux que nous nous sommes fixés.

Ces efforts sont techniques, avec la réalisation des projets relatifs à la sécurité sanitaire des produits exportés et à la mise au point de sous-produits de la mangue. Ces efforts sont aussi financiers, avec la mobilisation des ressources plus importantes pour le financement des programmes élaborés.

La récompense de nos efforts conjugués sera l'amélioration quantitative et qualitative des exportations, la valorisation des produits et sous-produits de la mangue avec comme corollaire, l'augmentation sensible des revenus des producteurs et exportateurs de cette spéculation.

Alors, nous pourrions, après avoir labouré les sillons d'une redynamisation du secteur, nous délecter du fruit de nos labeurs à l'ombre des performances de la filière. La mangue pourra ainsi jouer pleinement son rôle de culture de diversification pour la région nord de la Côte d'Ivoire.

Autre spéculation pour la diversification en région nord, l'anacarde. Depuis mars 2008, la Filière Anacarde a entamé le processus de mobilisation des cotisations professionnelles.

La région nord de la Côte d'Ivoire possède trois principales cultures d'exportation ; la mangue, l'anacarde et le coton. La Filière Coton, la plus ancienne des trois, est entrée dans la cotisation professionnelle en janvier 2008 ; ainsi, toutes les cultures d'exportation du nord de la Côte d'Ivoire mobilisent des ressources pour la filière du progrès.

C'est le lieu de féliciter les dirigeants et les acteurs de ces trois filières pour leur vision du développement de leur secteur d'activité. Les ressources mobilisées permettront de démarrer la mise en œuvre des projets identifiés lors des ateliers de planification.

Je ne saurais terminer mon propos sans évoquer les zones de turbulences sociales dues, notamment à la hausse des prix des produits vivriers. Ces tensions viennent nous rappeler, si besoin était, la nécessité pour les acteurs du développement agricole de mettre en œuvre une politique de sécurité alimentaire durable. Nous devons relever le défi de la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins d'une population sans cesse croissante. Il s'agit pour nous d'un enjeu immédiat.

Le FIRCA, pour sa part, apportera sa contribution aux réflexions et surtout aux actions pertinentes de développement agricole car comme le dit très justement Charles de Gaulle : "les plus nobles principes ne valent que par l'action".

Dr. Pierre Ackah ANGNIMAN

Sommaire

A la Une

- 7** Le FIRCA et la Filière Manguue
- 9** La culture du manguier, une "mine d'or" pour la région nord de la Côte d'Ivoire

Contributions

- 11** Anacarde: une filière encore fragile
- 14** Le Riz, un produit stratégique!

Echo des filières

- 18** Premières journées techniques avicoles
- 19** Atelier de concertation sur la méthodologie d'élaboration de stratégie nationale de développement agricole
- 20** Atelier de restitution de la 4^{ème} campagne d'analyse cercosporiose du bananier

Rencontre d'échanges InterCajou - FIRCA

Activités du FIRCA

- 21** 18eme Conseil d'Administration du FIRCA
5^{ème} Assemblée Générale Ordinaire du FIRCA
- 22** Restitution des contrats d'encadrement des planteurs d'hévéa pour l'année 2007
- 24** Semaine Scientifique Agricole du CORAF / WECARD
- 25** Signature de contrats pour le conseil agricole entre le FIRCA et les coopératives de planteurs de palmier à huile

Lu pour vous

- 25** L'Afrique est l'avenir du monde pour la riziculture
- 27** Les femmes, premières victimes de la pauvreté en Afrique

Réflexions internes

- 29** Assistante de Direction, plus qu'un métier... Un ministère

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Dr. ANGNIMAN Ackah Pierre

REDACTEUR EN CHEF

Dr. OSSENI Bouraïma

SECRETAIRE DE REDACTION

N'DA Serge-Aimé

COMITE DE LECTURE

Dr. OSSENI Bouraïma
KONE Sourou
LORNG Jean-Paul
OKOU Hervé
N'DIAYE Oumar

CONTACTS

TEL : (225) 22 52 81 81
FAX : (225) 22 52 81 87
Email : firca@firca.ci

SITE Web : www.firca.ci
01 BP 3726 Abidjan 01
Cocody, 2 plateaux, 7^{ème}
Tranche.

Dépôt légal N°8270
du 1er Août 2007

LE FIRCA ET LA FILIERE MANGUE



Le FIRCA contribue au développement de la Filière Mangue par la mise en oeuvre de plusieurs projets, dont ceux relatifs à l'encadrement.

Le FIRCA a débuté ses activités avec la Filière Mangue au cours de l'année 2007. Ainsi, en accord avec la filière, plusieurs actions ont été initiées dans le sens de soutenir la production de fruits de qualité pour maintenir la part de marché de la filière sur l'Europe et conquérir éventuellement de nouveaux marchés en Afrique du Nord, au Moyen Orient et en Asie.

La première action menée a été la réalisation d'une mission d'évaluation de l'encadrement des producteurs de mangues. Cette mission s'est déroulée du 21 mars au 03 avril 2007 dans le nord et le centre du pays. L'objectif visé par l'étude était de cibler les actions à conduire par le FIRCA en matière d'encadrement des producteurs. Une restitution pour l'adoption des résultats de la mission a eu lieu le 29 mai 2007, avec les producteurs et les exportateurs à Korhogo.

Sept (7) projets pour la redynamisation de l'encadrement ont été identifiés. Des sept (7) projets identifiés, trois (3) ont été réalisés et deux (2) sont en cours d'exécution.

• Projets réalisés :

- Concertation pour la relance du conseil et de l'encadrement des producteurs de mangues

La concertation s'est déroulée à Korhogo, du 29 au 31 janvier 2008 avec la participation d'une trentaine de personnes représentant le MINAGRI, le FIRCA, l'OCAB, le CNRA, les producteurs, les structures privées d'encadrement et d'exportation.

Cette rencontre a permis de tracer les grands axes pour une relance du conseil et de l'encadrement des producteurs avec six actions à conduire. Outre ces six actions à conduire, huit propositions ont été faites pour le développement de la filière. Ces dernières seront, après analyse, mises

en œuvre dans le cadre d'une politique globale d'appui à la Filière Mangue à partir de cette année.

- Formation aux nouvelles techniques de lutte contre les mouches des fruits de la mangue

Ce projet de formation, d'un montant de 20 294 820 FCFA, a été exécuté par le CNRA du 19 mars au 15 avril 2008 sur toutes les zones de production de mangues. La formation, avec la participation de 380 apprenants, a eu pour effet d'améliorer la connaissance des encadreurs et des producteurs sur les mouches des fruits et la protection des vergers de manguiers.

- Renforcement des capacités techniques des producteurs de mangues et la préparation à la certification

Le projet de renforcement des capacités techniques des producteurs de mangues et la préparation à la certification réalisé par le CABINET ENVAL, estimé à 12 192 000 FCFA, s'est déroulé du 11 février au 29 mars 2008. La réalisation de ce projet devra contribuer à améliorer la productivité des vergers et permettre d'exporter les produits de qualité, répondant aux directives de l'Union Européenne.





“Face aux enjeux nouveaux du marché international (sécurité sanitaire des produits exportés), il est impératif pour le FIRCA et la filière de mobiliser plus de ressources pour la mise en œuvre des projets permettant de relever les défis futurs pour une production de fruits de bonne qualité et respectueuse de l’environnement.”

• Projets en cours d’exécution

- Appui aux démarches pour l’homologation de pesticides sur la mangue

Au 3ème trimestre 2007, le FIRCA a amorcé les démarches pour l’homologation de pesticides sur la mangue en vue d’aider les producteurs à disposer de pesticides homologués sur le manguier, conformément aux directives de l’Union Européenne. Ces démarches ont débuté par une rencontre d’échanges sur les pesticides utilisés dans la production de la mangue en Côte d’Ivoire et plusieurs séances de travail avec les parties impliquées dans l’homologation des pesticides sur la mangue.

A l’issue de ces différents échanges, il a été admis que le FIRCA et l’UNIPHYTO financeront les tests en milieu paysan des molécules, en vue de leur homologation. Le projet évalué à environ 20 millions avec 80% de financement du FIRCA sera conduit sur le terrain par le CNRA à partir de cette année.

- Appui à la mise au point de sous produits de la mangue

Le FIRCA a signé, pour une durée de 2 ans, un contrat d’un montant de 24 455 00 FCFA avec le CABINET ENVAL pour la mise au point de sous produits de la mangue. La réalisation de ce projet aura pour effet de valoriser les mangues non exportées, de contribuer à l’amélioration du revenu des producteurs et à la création de PME de transformation de la mangue.

En marge de toutes ces actions citées plus haut pour le conseil agricole, le FIRCA, en prélude au lancement du projet portant sur « la lutte intégrée contre les mouches du fruit et la cochenille farineuse sur la mangue » a commandité une étude diagnostique de l’état sanitaire du verger manguier et les acquis de la recherche agronomique sur la lutte intégrée contre les mouches du fruit et la cochenille farineuse du manguier en Côte d’Ivoire.

Cette étude, d’un montant de 11 091 600 FCFA, a été réalisée par le CNRA au deuxième semestre 2007 dans les régions nord et centre du pays.

A l’issue de l’étude, quatre (4) projets de recherche ont été identifiés et proposés dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis du manguier. Il s’agit de :

- la gestion intégrée des mouches des fruits
- la gestion intégrée de la cochenille farineuse du manguier
- la mise au point d’une méthode de lutte contre l’antracnose de la mangue
- la sélection de nouvelles variétés précoces de mangues.

Les projets énumérés ci-dessus connaîtront un début d’exécution dès que les financements seront disponibles

Perspectives envisagées par le FIRCA

Pour la Filière Mangue, le FIRCA poursuivra en accord avec les acteurs de la filière et en fonction des ressources disponibles, sa lancée dans l’exécution des projets entamés en 2007.

Face aux enjeux nouveaux du marché international (sécurité sanitaire des produits exportés), il est impératif pour le FIRCA et la filière de mobiliser plus de ressources pour la mise en œuvre des projets permettant de relever les défis futurs pour une production de fruits de bonne qualité et respectueuse de l’environnement.

Le FIRCA, malgré un contexte difficile, lié à la situation de crise que connaît le pays depuis 2002 et à la difficulté de mobilisation des ressources pour le financement des projets agricoles, continuera son engagement auprès de la Filière Mangue pour son développement.

Par Adolphe OUYA
Chargé de Programmes
Fruits et Agrumes



La mangue, fer de lance de la diversification fruitière de la Côte d'Ivoire, tient aujourd'hui une place importante pour le développement économique de la région nord du pays.

Le manguier est un arbre de la famille des Anacardiacees, originaire d'Asie méridionale, largement cultivé dans les pays tropicaux pour son fruit, la mangue. En Côte d'Ivoire, le manguier est présent sur toute l'étendue du territoire mais les zones où les conditions climatiques sont favorables à la culture pour la production de fruits de bonne qualité sont principalement la moitié Nord du pays.

La culture du manguier en Côte d'Ivoire, au départ considérée par les producteurs comme un produit de cueillette pour l'autoconsommation et le marché local, a connu une croissance significative à partir des années 80, avec le début des exportations vers le marché européen.

L'importance de la mangue en Côte d'Ivoire

La mangue, fer de lance de la diversification fruitière de la Côte d'Ivoire, tient aujourd'hui une place importante pour le développement économique de la région nord du pays. 3ème fruit frais exporté par la Côte d'Ivoire après la banane et l'ananas, la mangue représente en volume, 80% des cultures d'exportation non traditionnelle et sensiblement 0,30% du PIB.

De 71 tonnes exportées en 1981, la Côte d'Ivoire a atteint dans les années 2000 des exportations oscillant entre 10 000 et 14 000 tonnes par an. Elle est le troisième pays fournisseur du marché européen après le Brésil et le Pérou. Les exportations de mangues génèrent plus de 7 milliards de FCFA de recettes (vente locale et exportation) et procurent aux producteurs environ 1 milliard de FCFA.

La production et l'exportation de la mangue génèrent de nombreux services et emplois aussi bien dans les zones de production (pisteurs, récolteurs, locations de véhicules utilitaires, etc.) que dans les zones non productrices (cartonnerie, imprimerie, transit, fiscalité).

Une « mine d'or » pour la région Nord du pays

• Aspect économique

Les exportations de mangues démarrées à partir de Korhogo, région naturellement favorable à la production de fruits de bonne qualité, ont rapidement suscité l'intérêt des paysans de cette zone pour ce fruit. La mangue est devenue la 3ème production agricole de rente du Nord après le coton et l'anacarde.

La caisse de récolte normalisée remplie à la quantité standard définie en accord avec les exportateurs (un peu moins de 20 kg) rapporte environ 2 200 FCFA bord champ au producteur pour la variété KENT (variété la plus prisee). On estime qu'un hectare de manguier, variété KENT en pleine production, procure facilement des recettes brutes de l'ordre de 250 000 à 300 000 FCFA pendant la campagne contre des charges annuelles de l'ordre de 45 000 à 50 000 FCFA. En 2001, les ventes locales ont assuré environ 100 millions de FCFA de recettes dans la région de Korhogo pour sensiblement 15 000 tonnes de mangue commercialisées (source OCPV).

Contributions

• Aspect environnemental

Outre l'importance économique remarquable de la culture du manguier dans le Nord de la Côte d'Ivoire, l'accroissement du verger joue un rôle environnemental déterminant par la création de micro climats favorables aux cultures vivrières et par la fixation des cordons anti érosifs qui contribuent à ralentir le phénomène de désertification dans le Nord du pays.

La transformation de la mangue, une sécurisation du revenu du producteur

La production nationale de mangues avoisine les 100 000 tonnes dont 10% exportées et 90% commercialisées sur le marché local.

Toutefois, la commercialisation des mangues non exportées demeure une préoccupation majeure pour les producteurs et exportateurs éloignés des grands centres de consommation. La conservation de la mangue fraîche étant difficile en l'absence d'infrastructures appropriées, les activités liées à la commercialisation de la mangue sont réduites sur 4 mois de l'année (mars-juin).

Aussi, pour conserver la mangue et assurer sa commercialisation sur une longue période, afin de tirer un maximum de profit, les pays de la sous région comme le Mali, le Sénégal, le Burkina ont-ils entrepris des activités de transformation et de valorisation du fruit en sous produits.

La Côte d'Ivoire grande productrice de mangues dans la sous région se doit aujourd'hui, au stade actuel du développement de la filière et pour sa survie, de transformer le fruit, en particulier la quantité non exportée en divers produits, compte tenu des possibilités qu'offrent la culture du manguier et les autres produits qui en découlent.

La transformation de la mangue fraîche en sous produits de la mangue à forte valeur ajoutée pourrait contribuer à l'amélioration du revenu des producteurs et à la création de PME de transformation.

Perspectives

Malgré des contraintes biologiques (maladies et ravageurs), la non maîtrise des techniques culturales et l'absence de produits phytosanitaires homologués sur le manguier qui constituent des facteurs entre autres de la diminution importante des quantités de mangues destinées à l'exportation, la culture du manguier est un filon porteur pour la région Nord de la Côte d'Ivoire.

La Filière Mangue est aujourd'hui une composante importante dans l'économie de plantation des zones de savane. Elle pourrait être plus rentable par la mise en place d'un système d'encadrement efficace pour la production de fruits de qualité en vue d'accroître les exportations et la transformation des fruits non exportés en sous produits tels que le jus de mangue, la confiture de mangue, la mangue séchée, etc.



ANACARDE, UNE FILIERE ENCORE FRAGILE

Par TRAORE Assita C
Chargée de Programme
Anacarde Coton Canne à Sucre



“La production de noix de cajou (produit de l’anacarde) n’est appréhendée qu’à travers les volumes exportés faute de suivi statistique dans les zones de production.”

Produit dans la zone Nord, l’anacardier, tout comme le manguier, est cultivé de façon traditionnelle en Côte d’Ivoire. Les plantations existantes d’anacarde ont été créées pour une grande majorité dans une optique de reforestation.

Plantés dans de bonnes conditions, les arbres donnent des fruits à partir de la troisième ou quatrième année. La récolte de la production de la noix de cajou s’étend normalement de mars à juin.

Pour faire de l’anacarde une véritable culture de rente, il est nécessaire de procéder au réajustement de la densité des anciens vergers afin d’optimiser leur production.

Jusqu’à ce jour, il n’existe aucun mécanisme de financement pour la création, l’extension et le renouvellement du verger d’anacardier. Culture pérenne, l’anacardier nécessite des besoins financiers importants notamment pour la création des vergers, l’entretien et les traitements phytosanitaires.

La production de noix de cajou (produit de l’anacarde) n’est appréhendée qu’à travers les volumes exportés, faute de suivi statistique dans les zones de production.

L’encadrement des producteurs

Du fait qu’elle est cultivée de façon traditionnelle, les producteurs d’anacarde en Côte d’Ivoire bénéficient peu de l’encadrement des structures publiques ou privées. Les itinéraires techniques appliqués par les producteurs ne sont pas toujours adaptés et l’on assiste à l’utilisation de semences tout venant. De plus, face aux problèmes phytosanitaires et aux faibles rendements des variétés cultivées, la recherche-développement et l’encadrement n’apportent, pour le moment, aucune solution.

Les Organisations Professionnelles Agricoles

Le nombre d’OPA qui interviennent dans la Filière Anacarde est important. Cependant, seulement deux (2) OPA sont agréées pour l’anacarde, les autres sont en général des GI (Groupement informel) et des OPA agréées dans le secteur coton. La filière dispose également d’une interprofession.

LA COMMERCIALISATION DE LA NOIX DE CAJOU

Opérateurs, Circuit de commercialisation et financement de la commercialisation

La commercialisation au niveau de la Filière Anacarde porte essentiellement sur la noix de cajou, le produit frais n’étant pas directement utilisé. La diversité des intervenants rend les circuits de commercialisation complexes et favorise la spéculation surtout au niveau des producteurs.

Les opérateurs et les transactions commerciales

Les opérateurs impliqués dans l’achat des noix de cajou sont multiples et variés. Outre les producteurs, la commercialisation est animée par les pisteurs, les acheteurs des zones de production, les sociétés commerciales installées à Abidjan, les deux usines de transformation CAJOU CI (à Korhogo) et SODIRO (à Odiénné) et les exportateurs.

Au cours de la campagne de commercialisation, divers intervenants travaillent dans ce secteur d’activité sans tenir compte des règles et normes en vigueur.

Contributions



“La complexité du circuit de commercialisation, expose les producteurs dont les offres sont atomisées et qui ignorent tout des mécanismes de formation des prix sur le marché international, à la spéculation des acheteurs qu’ils soient locaux ou étrangers.”

Les producteurs d’anacarde

Lorsque les opérations de récolte, séchage, conditionnement et pré stockage sont effectuées par le producteur, son implication dans la commercialisation se limite le plus souvent à la vente de sa production soit à des pisteurs, soit directement à des exportateurs.

Les producteurs sont en général financièrement vulnérables. Certaines pratiques sont courantes dans les transactions commerciales, telles des avances sur récolte accordées aux planteurs par les traitants (pisteurs et acheteurs) et les exportateurs sur les prix à terme. Ce type de préfinancement est destiné à l’entretien des plantations, aux fêtes, à la scolarité, aux dettes et funérailles et à l’achat des produits phytosanitaires, etc.

Il arrive que ces prix soient inférieurs aux prix réels du marché au moment de l’enlèvement des noix d’anacarde. Il faut aussi noter que la noix de cajou est achetée à des prix qui varient selon la volonté et les intérêts des exportateurs, sans repères objectifs connus des producteurs.

La complexité du circuit de commercialisation expose les producteurs dont les offres sont atomisées et qui ignorent tout des mécanismes de formation des prix sur le marché international, à la spéculation des acheteurs, qu’ils soient locaux ou étrangers.

L’absence d’organisation véritable au niveau des producteurs pour un accès au marché accentue cette situation. Par ailleurs, les producteurs organisés en OPA autour de la Filière Coton n’utilisent malheureusement pas ces structures pour la commercialisation de la noix de cajou.

De plus, ces OPA ne disposent pas d’une capacité financière et de gestion pour jouer le premier rôle, hormis les OPA appuyées par des projets de développement.

Les pisteurs

Généralement localisés dans le même rayon d’action que les producteurs, les pisteurs aussi appelés « sous acheteurs », résident dans les villages, connaissent les planteurs et le milieu villageois. Ils travaillent en étroite collaboration avec les acheteurs locaux, les sociétés commerciales installées à Abidjan et parfois même avec les exportateurs étrangers. Ces opérateurs leur avancent les sommes nécessaires à l’achat des noix sur un prix fixé à l’avance.

Les acheteurs et les commerçants

Les acheteurs sont en relation avec les sociétés commerciales qui leur remettent les fonds de roulement nécessaires pour chaque contrat à des prix préalablement fixés. Un acheteur peut solliciter les services de plusieurs pisteurs en fonction de l’importance des ressources dont il dispose, des quantités de noix à collecter et de la demande en noix de cajou.

Ainsi, les noix collectées seront acheminées vers les magasins des sociétés commerciales.

Les coopératives qui approvisionnent leurs fédérations en noix de cajou peuvent être placées au même niveau que les acheteurs puisqu’elles livrent également les noix collectées à ces dites sociétés. L’unique différence vient du fait qu’elles réalisent leurs opérations à partir de fonds propres.

Les sociétés commerciales, les usines de transformation et les exportateurs étrangers

Les sociétés commerciales, les usines de transformation et les exportateurs étrangers (difficiles à identifier) sont à ranger au même niveau en tant que derniers maillons à partir desquels le produit brut et/ou transformé quitte la Côte d’Ivoire vers les marchés extérieurs.

Certaines de ces sociétés sont présentes sur le terrain durant la campagne de mars à juin. D’autres restent en permanence sur place, s’adonnent à d’autres négoce et préparent la prochaine campagne.

Contributions

Le financement de la commercialisation

Les banques n'accordent le financement que lorsque le produit est rendu dans les entrepôts des exportateurs. Ainsi, leurs interventions ne portent que sur le financement des stocks nantis et sur les opérations à l'export sur la base de crédit documentaire irrévocable et confirmé, en raison de risques de non-paiement qui pèsent sur l'exportateur.

LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

La transformation industrielle de la noix de cajou reste encore très faible. Deux unités industrielles : SODIRO (Société pour le Développement Industriel d'Odiénné) et CAJOU-CI basée à Korhogo, actuellement gérée par la société AFRECO (Africaine d'Echanges Commerciaux), disposent respectivement d'une capacité de transformation de 2500 et 1500 tonnes, soit au total entre 4500 et 5000 tonnes ou 4% de la production nationale.

Ces deux sociétés ont dû arrêter leurs activités, en raison de graves difficultés financières et de la concurrence déloyale des exportateurs étrangers.

Une troisième unité opérationnelle a démarré ses activités à Dimbokro et une quatrième vient d'être inaugurée dans la région du Zanzan augmentant ainsi la capacité de transformation de la noix de cajou.

CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

Contraintes de la filière

Les différentes rencontres organisées par le Ministère avec l'ensemble des opérateurs et acteurs de la filière ont permis de mesurer l'importance des contraintes de la Filière Anacarde dans l'exercice de ses activités. Le manque d'organisation au sein de la filière a engendré des difficultés à tous les niveaux.

Au niveau de la production

- Absence de matériel végétal sélectionné
- Faiblesse de l'encadrement : non suivi des itinéraires techniques (problème de l'écartement des plants et de la densité à l'hectare)

- Faiblesse des niveaux de production à l'hectare (environ 500 kg/ha contre un potentiel de 1000 à 1500 kg/ha)

- Mauvaises conditions de collecte et de stockage de la production, affectant la qualité des noix de cajou et l'utilisation de la pomme

- Absence de fermes semencières pour l'approvisionnement des producteurs en plants (ou graines) de variétés sélectionnées

- Absence de statistiques fiables de production par région et au niveau national.

Au niveau de la commercialisation

- manque d'organisation de la campagne (inexistence ou non respect de la date d'ouverture de la campagne)

- circuit de commercialisation de la noix long et complexe, problème d'identification des opérateurs : intervenants occasionnels ou saisonniers, n'ayant pas de résidence en Côte d'Ivoire, dont certains exerçant toutes les activités à la fois (pisteurs, acheteurs, exportateurs)

- absence d'un prix d'achat déclaré au début de la campagne

- absence d'un cahier de charges des normes de qualité.

Au niveau des exportations

- prédominance de la destination Inde qui absorbe près de 80 % des exportations totales

- absence de marché conventionnel

- concurrence déloyale des productions déviées sur les pays voisins (Ghana et Burkina Faso)

- problème de contrôle de la qualité

- problème de la détermination du prix d'achat aux producteurs.

Au niveau de la transformation industrielle

- faiblesse de la capacité actuelle des usines

- diversité limitée de la transformation qui ne produit que les amandes brutes non traitées

- non exploitation de la pomme

Perspectives pour la filière

L'inventaire des contraintes révèle en soi des orientations, qui pour l'essentiel, portent sur :

- l'organisation des différentes catégories d'opérateurs, à travers leurs propres associations, au sein de l'interprofession en vue de déterminer ensemble les conditions de leurs transactions commerciales sous l'arbitrage de l'Etat, de rechercher les voies et moyens pour la résolution des problèmes et d'œuvrer à une meilleure rentabilité de la filière

- la nécessité de sécuriser le revenu des planteurs, et de favoriser les conditions de transformation locale de la production

- l'instauration des cotisations professionnelles susceptibles d'appuyer le développement de l'anacarde et la structuration des intervenants.

Par Aude GOULIVAS
Chargée de programmes
Productions Vivrières

Ils ont dit

« La première stratégie pour atteindre la souveraineté alimentaire, c'est de pouvoir développer une réflexion pertinente et de la transformer en outil de négociation avec d'autres groupes d'acteurs que sont les syndicats, les consommateurs, les élus, les États. Ensuite ouvrir des espaces de débat entre tous les groupes d'acteurs en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication et surtout être présent dans les rencontres régionales et internationales pour pouvoir convaincre et faire passer ses idées. »

Mamadou Cissokho, président d'honneur du Roppa.

« La souveraineté alimentaire se définit sur deux dimensions, nationale et individuelle. Au plan national, elle se définit comme étant la capacité du pays à assurer une alimentation globale à tous les Nigériens, c'est-à-dire garantir l'ensemble de base productive agricole, pastorale, sylvicole et halieutique à produire suffisamment de nourriture pour le Niger et ensuite, c'est la capacité du pays à réagir en cas d'aléas climatiques qui occasionnent éventuellement des déficits alimentaires. Sur le plan individuel la souveraineté alimentaire c'est la capacité de chaque famille à faire face au besoin alimentaire de l'ensemble de la communauté familiale. »

Abdoulkarim Mamalo, secrétaire principal du Code rural, Niger.

« La souveraineté alimentaire exige la délimitation d'un territoire régional, la définition d'une politique alimentaire, la définition des productions à faire dans un espace, mais surtout elle exige une production adéquate pour ses filières agricoles. »

Saliou Sarr, président de la fédération des périmètres auto-gérés du Sénégal (FPA) et coordonnateur du Roppa pour le Sénégal.

« La société civile doit dénoncer le fait que dans les pays du Nord l'agriculture soit subventionnée et en même temps participer à l'élaboration des alternatives susceptibles de garantir l'atteinte de la souveraineté alimentaire. »

Moussa Tchangari, secrétaire général de la coordination démocratique de la société civile du Niger (CDSCN).

Source: Grain de sel n°37
Déc 06 - Fév 07 page 18

Introduction

Le premier trimestre de l'année 2008 a été marqué par des manifestations sociales contre la hausse des prix des produits de premières nécessité tels que le lait, la farine de blé, l'huile, le savon et le riz dans la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest (Mali, Burkina Faso, Sénégal et Côte d'Ivoire).

Si la hausse des cours mondiaux des matières premières peut, en partie, expliquer cette hausse vertigineuse des prix, il est indéniable de constater que dans la plupart des pays cités, aucune politique réelle de souveraineté alimentaire, surtout en matière de production vivrière et particulièrement de production de riz n'a été mise en place ou pour certains, n'a pas suivi les différentes évolutions démographiques et les besoins de consommation des populations.

En Côte d'Ivoire particulièrement, il est un paradoxe qui veut que du nord au sud, l'environnement pédoclimatique, la disponibilité en eau, les différents aménagements hydro agricoles réalisés à ce jour, favorisent la production du riz et même de façon excédentaire mais, que malheureusement, le pays importe chaque année depuis plus de deux décennies, le riz pour couvrir la moitié des besoins des consommateurs, créant ainsi une sortie massive de devises estimée à plus de 150 milliards FCFA par an.

1) LES DONNEES DE LA FILIERE RIZ EN COTE D'IVOIRE

Campagne	Année	riz paddy	riz blanchi	riz paddy	riz blanchi
1995/1996	1996	764 000	373 596		
1996/1997	1997	1139000	556971		
1997/1998	1998	1 287 000	629 343		
1998/1999	1999	1197000	585 333 *		
1999/2000	2000	1 208 000 *	590 712 *	1 037 235 **	674 203 **
2000/2001	2001	1 272 000 *	622 008 *	785 554 **	511 260 **
2001/2002	2002	1 297 000 *	634 233 *	725 978 **	471 885 **
2002/2003	2003	1 323 000 *	646 947 *	759 042 **	493 377 **
2003/2004	2004	1 349 000 *	659 661 *	852 796 **	554 318 **
2004/2005	2005			958 131 **	622 786 **
2005/2006	2006			1 076 476 **	699 710 **
2006/2007	2007			ND	ND

*Estimation RNA 2000

** Données PNR

Les estimations du Recensement National de l'Agriculture de 2000/2001 sont supérieures aux productions réalisées, si l'on se réfère aux données du Programme National Riz (voir Riz infos n° 19 de février 2008).

En effet, la production nationale ne couvre que 50 % des besoins de la population ivoirienne. D'où un nécessaire recours à l'importation.

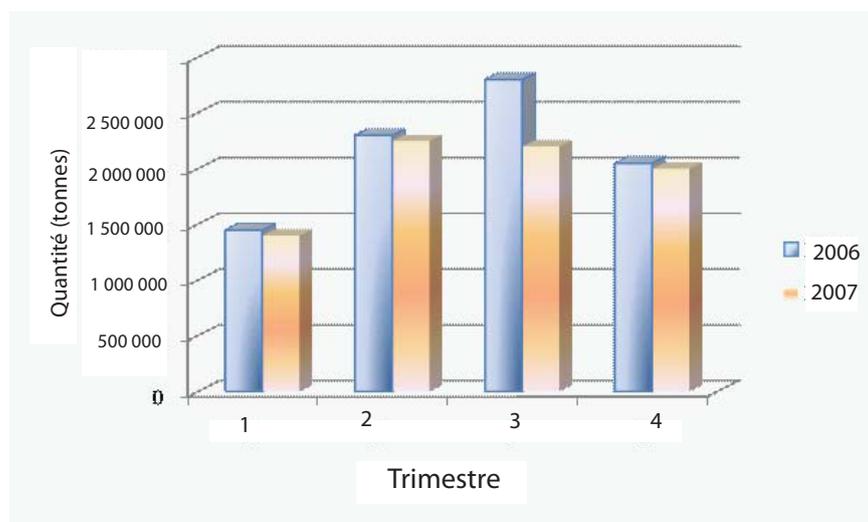
2) IMPORTATIONS DE RIZ EN 2007 (EN TONNES)

Catégorie	1 ^{ER} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	Total 2007	Total 2006	Tx de crois.
0-15% de bris	11 392	3 848	10 950	8 347	34 537	32 347	6,80%
16-35% de bris	90 767	169 512	172 521	146 232	579 031	680 381	-14,90%
plus de 35% de brisure	39 953	55 750	44 335	52 173	192 211	186 487	3%
Cargo	3 000	0			3 000	0	100%
TOTAL	145 114	229109	227 806	206 753	808 781	899 215	-10%

Source : statistiques douanières provisoires & calculs du PNR (riz infos n° 19 de 02/2008)

Contributions

3) EVOLUTION TRIMESTRIELLE DES IMPORTATIONS DE RIZ



Source : statistiques douanières provisoires, calculs PNR (riz infos n° 19 de 02/2008)

Les opérations d'importation de l'année 2007 portent pour l'essentiel sur le riz de grande consommation (16 à 35% de brisures) avec un taux de 72%. Le riz de luxe (0 à 15 % de brisures) et le riz de plus de 35% de brisures représentent respectivement 4% et 24% des réalisations de l'année. Le cargo est pratiquement négligeable (0,3 tonne).

Les importations totales en 2007 s'élèvent à 808 781 tonnes pour une valeur 156,3 milliards de F CFA contre 899 215 tonnes en 2006 pour un coût de 151,7 milliards de F CFA, soit une hausse de 3% de la valeur et une baisse de 10% de la quantité des importations due probablement à la hausse du prix.

4) PRIX CAF MOYEN A L'IMPORTATION DE RIZ EN 2007 (F CFA/KG)

Catégorie de riz	1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim	4 ^{ème} trim	Moyenne An. 2007	Moyenne An. 2006	Taux de croissance
0-15% de bris	388	360	394	360	375	381	-1,60%
16-35% de bris	254	224	231	259	242	184	31,50%
plus de 35% de bris	175	171	190	223	189	167	13,20%

Source : statistiques douanières provisoires, calculs PNR (riz infos n° 19 de 02/2008)

Les 3 grands pays importateurs de riz vers la Côte d'Ivoire sont : la Thaïlande avec près de 39 % des importations totales en 2007, l'Inde et la Chine avec respectivement 20 % et 12 % des réalisations de l'année.

Les perturbations climatiques enregistrées dans les pays asiatiques ces dernières années ont des influences négatives sur le niveau de la production mondiale et sur les cours mondiaux de cette spéculation. Il faut se rappeler que les plus gros producteurs de riz sont les pays asiatiques (Chine, Inde, Indonésie et Vietnam, Bangladesh). En outre, la hausse des prix et la crainte de la disette ont amené certains des premiers producteurs mondiaux à annoncer une limitation drastique de leurs exportations en la matière. Le prix du riz, produit qui constitue une des composantes de base du régime alimentaire de près de la moitié de la population mondiale, a presque doublé sur les marchés internationaux au cours des trois derniers mois.

Contributions

En outre, pour les pays gros producteurs tels que la Thaïlande et le Bangladesh, la tendance à constituer de larges réserves de riz, afin de garantir leur sécurité alimentaire est aujourd'hui compromise par les nombreuses catastrophes naturelles (cyclones, inondations, tsunami, tremblements de terre etc.) auxquelles se sont ajoutées les activités sur les biocarburants.

En ravageant le delta de l'Irrawady, grenier à riz en Birmanie, le cyclone Nargis a provoqué une nouvelle flambée des cours mondiaux. A Bangkok, le prix du riz thaïlandais a augmenté de 10 % en une semaine, atteignant 941 \$ la tonne. A Chicago, le cours du riz a augmenté de 5% en une semaine, sur les marchés à terme. Le riz basmati, le plus luxueux de tous, se négocie à 1400 \$ la tonne. Ainsi, le riz de référence, thaïlandais a atteint le record historique de 1000 \$ la tonne (OCDE, 2008).

Dans le même temps, les prix fixés sur le marché international du riz ont un impact de plus en plus sensible sur les prix pratiqués au sein des pays. Ceci s'est particulièrement vérifié à l'ère d'Internet et des téléphones mobiles, qui permet aux fermiers des régions les plus reculées de connaître les prix et d'apprécier la justesse de celui proposé par leurs propres acheteurs.

Avant même que les gouvernements n'imposent ces restrictions, les compagnies de négoce des pays exportateurs étaient devenues réticentes à s'engager sur de nouvelles livraisons et attendaient de constater le niveau auquel les prix allaient monter.

La flambée des prix cause déjà des privations dans les pays en développement. La plupart des pays fortement consommateurs de riz en produisent traditionnellement suffisamment pour satisfaire leurs propres besoins. Seuls 7 % de la production mondiale sont échangés sur les marchés internationaux chaque année, selon les chiffres de la FAO (2007). Les prévisions de la FAO concernant les réserves de riz en 2007 ont été relevées de 2 millions de tonnes de paddy pour s'établir à 645 millions de tonnes (soit 430 millions de tonnes de riz blanchi), ce qui représente une augmentation de 4 millions de tonnes, soit 0,6 % par rapport à 2006.

Pour ainsi dire, les expansions sont attendues du côté de l'Asie tandis que les réductions sont anticipées en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Océanie, où les récoltes ont pâti des conditions météorologiques défavorables souvent associées à « La Niña » (FAO, 2008).

Le contexte des pays africains : cas de la Côte d'Ivoire

Enjeux économiques

Dans la plupart des pays africains, les productions nationales de riz ne suffisent pas à couvrir les besoins des consommateurs. A titre d'exemple, au Sénégal, c'est moins de 20 % et en Côte d'Ivoire à peine 50 % tandis qu'au Mali, il y a une relative autosuffisance avec +90 % des besoins couverts.

Selon l'étude sur la Filière Riz (Minagri, 2005), si les tendances se poursuivent au rythme actuel (démographie galopante à 3,3 % par an et consommation en moyenne de 36 kg / Hbt), il faudra à l'horizon 2015, doubler au moins la production nationale de paddy pour maintenir un taux de couverture des besoins de 50 à 60 %.

L'enjeu économique se situe au niveau de la sécurité alimentaire et de la sortie massive des devises du fait des importations grandissantes de riz. La politique rizicole ivoirienne qui devra être mise en place devra viser en premier lieu le déficit du riz à l'échelon national. Et l'un des défis majeurs des économies africaines, c'est de produire ce que nous les africains nous consommons!



Contributions



Le riz est la première céréale consommée en Côte d'Ivoire. Avec plus de 600 000 ha cultivés sur l'ensemble du territoire national et plus d'1 million de tonnes de paddy par an, soit 70 % de la production vivrière et céréalière.

Dans son discours de prestation de serment (BCEAO, Dakar mars 2008), le Gouverneur SEM Philippe-Henri Dakoury-Tabley a invité les africains à une réflexion plus approfondie, en vue de transformer les défis actuels en opportunités pour un meilleur avenir de la Zone Ouest Africaine. Pour lui, les prix élevés des produits importés tels que le riz, le lait et l'huile, nous donnent l'occasion de mieux exploiter les potentialités existantes et rendre nos productions locales plus compétitives, par la mise en œuvre de réformes vigoureuses et ciblées.

En outre, l'économie réalisée sur la réduction des importations de riz permettra d'affecter les ressources financières et monétaires sur d'autres priorités économiques ou sociales.

Enjeu social

Le riz est la première céréale consommée en Côte d'Ivoire. Avec plus de 600 000 ha cultivés sur l'ensemble du territoire national et plus d'1 million de tonnes de paddy par an, soit 70 % de la production vivrière et céréalière (FAO, 2007 & Minagri 2006). La culture du riz local occupe près de 600 000 familles qui y tirent l'essentiel de leur revenu, soit 8 % de la population active (Minagri 2005).

Au regard des troubles sociaux qu'a connu le pays ces dernières semaines du fait de l'augmentation du prix du riz importé de 14/15 000 FCFA à 17 000 voire 20 000 FCFA le sac de 50 Kg, c'est le pouvoir d'achat de l'ivoirien qui se réduit davantage. La crise socio-politique a accentué le niveau de pauvreté des populations (pertes d'emploi, chômage, inflation galopante, entraînant du coup le seuil de pauvreté à plus de 42 %). Le Gouvernement a compris la nécessité de créer un climat apaisé afin de garantir la sortie de crise et la conduite des élections avec sérénité.

Les mesures urgentes prises ne sont que temporaires. Il faudra, dans le cadre du riz, mettre urgemment en place, un plan de relance et de développement de la production rizicole qui dans un délai de 3 ans, devra amener la production nationale à un taux de couverture de 80 voire 90 %. La Côte d'Ivoire en a les moyens et les capacités nécessaires pour relever ce défi.

Cependant cette politique devra reposer essentiellement (i) sur l'accès à des semences de qualité à haut rendement et en quantité suffisante, à coûts réduits, (ii) la fourniture d'engrais et herbicides aux producteurs (avec la défiscalisation des intrants agricoles), (iii) la mise en place d'un réseau de producteurs semenciers, (iv) l'organisation de la commercialisation ainsi que la mise en place d'une interprofession, (v) la décision de proposer un prix rémunérateur aux riziculteurs et surtout (vi) la constitution progressive d'une réserve de sécurité alimentaire.

Au niveau des pays africains, le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a appelé les Chefs d'Etats d'Afrique de l'Ouest ainsi que les députés des parlements nationaux et du parlement de la CEDEAO, à prendre des mesures concrètes en vue de soutenir plus vigoureusement le développement des productions nationales.

La paix sociale est à ce prix.

Sources :

- www.fao.org (Suivi du marché du riz, 2007)
- FAO, Rice Market Monitor 2008 ;
- www.agoravox
- www.bceao.net
- Riz infos n° 19 (février 2008)
- Rapport d'activités, MINAGRI 2006
- FSN (Réseau FAO pour la sécurité alimentaire / Forum de discussion)
- MINAGRI, Etude sur la filière riz ; volume I : Rapport principal (novembre 2005)
- L'Agriculture à l'aube du 21^e siècle (MINAGRI, 1999)

Le Figaro du 12/05/2008.

PREMIERES JOURNEES TECHNIQUES AVICOLES



Dans le cadre de son programme d'activités, l'Union des Organisations des Filières Avicoles des pays de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UOFA/UEMOA) présidée par l'Interprofession Avicole (IPRAVI) a organisé du 16 au 18 juin 2008 les premières journées techniques avicoles.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée le 16 juin 2008 à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Placé sous le parrainage et la présence effective du Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, cet atelier a bénéficié du soutien du Département Américain de l'Agriculture –Service Inspection Sanitaire des plantes et des animaux (APHIS-USDA).

Les différentes séances en plénière ont permis aux participants d'identifier les actions majeures à exécuter par l'UOFA/UEMOA et dégager d'importantes recommandations.

Il s'agit notamment de :

- Entreprendre des démarches en vue d'accorder une priorité majeure à l'aviculture afin qu'elle puisse assurer un rôle d'élément moteur dans la résolution de la crise alimentaire actuelle
- Instaurer une approche régionale des solutions aux problèmes
- Redéfinir le rôle de la recherche dans l'aviculture
- Mettre en place dans chaque pays un laboratoire opérationnel dans le domaine de la nutrition et de la pathologie pour soutenir l'aviculture
- Demander aux différents gouvernements de déclarer obligatoirement les nouveaux foyers de Newcastle et d'envoyer copie à l'UEMOA .

Au niveau des actions majeures, il s'agit :

- De réaliser une étude diagnostique des filières avicoles (cartographie) pour une meilleure connaissance des flux commerciaux, des infrastructures de production et de transformation, etc.

- D'entreprendre des démarches pour la promotion de la consommation des produits avicoles et de l'aviculture

- D'engager une campagne de sensibilisation sur la nécessité :

- d'instaurer un partenariat public-privé gagnant gagnant

- de constituer les aviculteurs en groupe de pression (lobby)

- De réaliser une étude sur les mesures de biosécurité que l'UOFA/UEMOA pourrait vulgariser dans les différents pays

- De réaliser des études de mise en place :

- d'un fonds de garantie au niveau régional

- d'un fonds de relance suite à la grippe aviaire

- De mettre en place un observatoire régional des filières pour collecter des données fiables sur les filières

- D'entreprendre des démarches auprès des partenaires pour la création d'un centre régional de formation des aviculteurs

- De réaliser une étude sur la valorisation des céréales secondaires et les tubercules dans l'alimentation des volailles.

ATELIER DE CONCERTATION SUR LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE.

Dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation agricole, le gouvernement de Côte d'Ivoire en collaboration avec la FAO a organisé le jeudi 15 mai 2008 au centre des métiers de l'électricité à Bingerville un atelier de concertation sur la méthodologie d'élaboration de la stratégie nationale de développement agricole.

L'objectif de cet atelier présidé par M. Yao Kouassi Martin, Président du Conseil Général de Daoukro, est de mettre en œuvre le projet d'élaboration du document de stratégie de développement agricole et l'avant projet de loi d'orientation agricole.

M. HACCANDY YAO Alexis, Directeur de la Planification et de la Programmation au Ministère de l'Agriculture, membre du comité de pilotage du projet, a présenté le projet, ses objectifs et les résultats attendus.

Dr. KAMA BERTE, consultant, lors de la présentation de l'approche méthodologique et du chronogramme, a décrit, d'une part, la méthodologie et les critères que l'équipe compte adopter pour l'évaluation du Plan Directeur de Développement Agricole (PDDA) 1992-2015 et, d'autre part, la

démarche à suivre pour l'élaboration de la stratégie de développement agricole qui devra déboucher sur la proposition d'un avant-projet de loi d'orientation.

Au terme de cet atelier, plusieurs observations et recommandations ont été faites, notamment:

- la nécessité pour l'Etat de Côte d'Ivoire de marquer son intérêt pour le secteur agricole en se donnant les moyens et le temps nécessaires à l'élaboration d'une loi d'orientation agricole consensuelle et véritablement porteuse de développement.

- l'impératif d'étendre la concertation à des acteurs non agricoles et notamment à des instituts ou personnes ressources spécialisés dans les domaines des études comportementales, des mutations sociales, de la démographie, du marketing, etc.

- l'urgence de restaurer la dignité du métier d'agriculteur en lui permettant de disposer des ressources techniques, humaines financières et informationnelles les mieux adaptées et les plus à même de lui fournir des résul-

tats financiers et économiques indispensables pour s'assumer entièrement, réaliser sa prospérité personnelle et contribuer efficacement à la création de la richesse et la prospérité collective.

- l'importance de la participation de toutes les composantes de la société au développement agricole par l'intégration du genre dans les plans d'action à entreprendre

- la nécessité de bien rédiger les lois qui régissent les activités agricoles pour en permettre un usage plus aisé et sous-tendre plus efficacement le développement agricole.

Débuté à 9h30, cet atelier de concertation s'est achevé à 20h00 et a vu la participation d'une quarantaine de personnes issues de la FAO, des Ministères (en charge de l'agriculture, de la production animale, des eaux, forêts et environnement, du plan, de la recherche scientifique, des affaires sociales), du FIRCA, de l'ANADER, de l'ANOPACI, de la FENACOVICI, des consultants dans les principales disciplines agronomiques, des vétérinaires et halieutes et d'un avocat.



ATELIER DE RESTITUTION 4^{ème} CAMPAGNE D'ANALYSE CERCOSPORIOSE DU BANANIER



Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles a organisé le 24 avril 2008 à l'hôtel IBIS d'Abidjan Plateau, un atelier de restitution des résultats de la 4^{ème} campagne d'analyse monitoring cercosporiose du Bananier.

En plus de la restitution des résultats de la 4^{ème} campagne d'analyse, cet atelier a permis de présenter le bilan des campagnes d'analyse monitoring aux acteurs de la Filière Banane.

M. ATSIN Yao, Directeur Département Cultures Pérennes et Diversification, représentant le Directeur Exécutif du FIRCA, a dans son adresse, expliqué le bien fondé et l'intérêt capital que revêt une telle rencontre.

Il a, par ailleurs fait remarquer que le FIRCA accordera une attention particulière aux conclusions de cette 4^{ème} campagne tout comme celles des campagnes précédentes et veillera à leur application pour le bonheur de la filière banane.

Ont participé à cette rencontre, les représentants du FIRCA, du MINAGRI, de l'OCAB, du CNRA, de la SCB, de l'ANADER, de l'UNIPHYTO ; les Producteurs et les exportateurs de banane dessert.

RENCONTRE D'ECHANGES INTERCAJOU – FIRCA

Une rencontre d'échanges entre le Directeur Exécutif du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) et une délégation d'INTERCAJOU (interprofession de la Filière Anacarde) s'est tenue le mercredi 04 juin 2008 à la salle de réunion du FIRCA.

Cette première séance de travail officielle entre les deux structures a permis à la délégation de l'INTERCAJOU conduite par M. ABDOULAYE TOURE, Président du Conseil d'Administration, de présenter la Direction Exécutive de sa structure suivie de celle de l'organisation, du fonctionnement et des missions de la dite structure.

Il ressort des échanges les points essentiels suivants :

- La nécessité de poursuivre la discussion par des rencontres techniques régulières entre le FIRCA et l'INTERCAJOU
- Le règlement de la représentation de la filière ANACARDE dans les nouvelles instances du FIRCA
- La transmission des documents techniques à INTERCAJOU (rapport des ateliers, de planification et de validation des activités de la Filière Anacarde)
- La mise en œuvre des projets validés lors de l'atelier organisé par le FIRCA en septembre 2004, en attendant l'actualisation des projets par la filière ; cela pourra se faire par le démarrage de certaines activités urgentes du PAA 2008 pouvant être financées par les fonds mobilisés au 31 mai 2008.

- L'importance de réévaluer les niveaux de cotisations afin de mieux répondre aux besoins de la filière en 2009.

Les deux structures ont convenu que le niveau de prélèvement à opérer dans la filière doit être en adéquation avec les activités à mettre en œuvre selon les priorités arrêtées d'accord partie.

Composé de trois collèges (producteurs, exportateurs et transformateurs), l'interprofession de la filière a été créée par l'ordonnance N°2002 – 348 du 07 septembre 2002. Elle est le deuxième acteur principal après l'ARECA. Un troisième acteur de la filière, "le Fonds de Réserve ANACARDE" reste à mettre en place .

Activités du FIRCA

18e CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FIRCA



La 18ème session du Conseil d'Administration du FIRCA s'est tenue le 13 mai 2008 au 23ème étage de la (CAISTAB Abidjan Plateau).

Ce conseil d'Administration, auquel 29 Administrateurs sur 33 ont participé ou se sont fait représenter, a délibéré sur un ordre du jour qui s'articulait autour de cinq points:

- Lecture et adoption du procès-verbal de la 17ème séance du 27 décembre 2007
- Point de l'exécution des décisions du Conseil du 27/12/07

- Présentation et adoption des rapports annuels de l'exercice 2007
- Organisation de la 5ème Assemblée Générale
- Divers.

Cette rencontre s'est tenue conformément aux dispositions des articles 14 et 35 des statuts et des articles 5, 14 et 15 du règlement intérieur du FIRCA.

Le conseil a donné quitus entier et sans réserve au Directeur Exécutif pour la gestion 2007.

5e ASSEMBLEE GENERALE DU FIRCA



Au titre du mandat 2005 - 2007

- 1 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2007
- 2 - Présentation du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 et du rapport spécial sur les conventions réglementées
- 3 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- 4 - Affectation du résultat

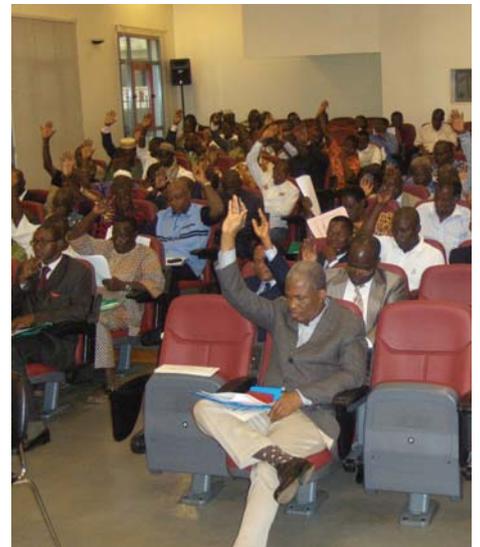
5 - Fixation des indemnités de fonction du conseil d'administration pour l'exercice 2008

6 - Adoption des résolutions.

Au titre du mandat 2008-2010

7-Constitution de l'assemblée Générale et du Conseil d'Administration pour la période 2008 - 2010

8- Adoption des résolutions.



Neuf résolutions ont été adoptées par l'Assemblée Générale qui a donné quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2007.

La 5ème Assemblée générale ordinaire du FIRCA s'est tenue le 28 mai 2007 la Chambre de Commerce et d'Industrie (Abidjan - Plateau).

Cette assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2007, à laquelle 105 membres sur 144 (soit un quorum de 73%) ont participé, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Activités du FIRCA

RESTITUTION DES CONTRATS D'ENCADREMENT DES PLANTEURS D'HEVEA POUR L'ANNEE 2007

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) a organisé, du 31 Janvier au 29 Février 2008, en collaboration avec l'APROMAC et en présence des autorités coutumières et civiles, la restitution annuelle des contrats de prestation de service pour l'assistance technique aux planteurs d'hévéa dans 11 villes des 09 secteurs hévéicoles du pays (Abengourou, Daoukro, Bonoua, Anguédédou, Grand Lahou, Dabou, Sikensi, Guiglo, Gagnoa, Grand Béréby et San-Pedro).



A DAOUKRO...



A BONOUA...



Les élus locaux...



A GAGNOA...



Les Chefs traditionnels....

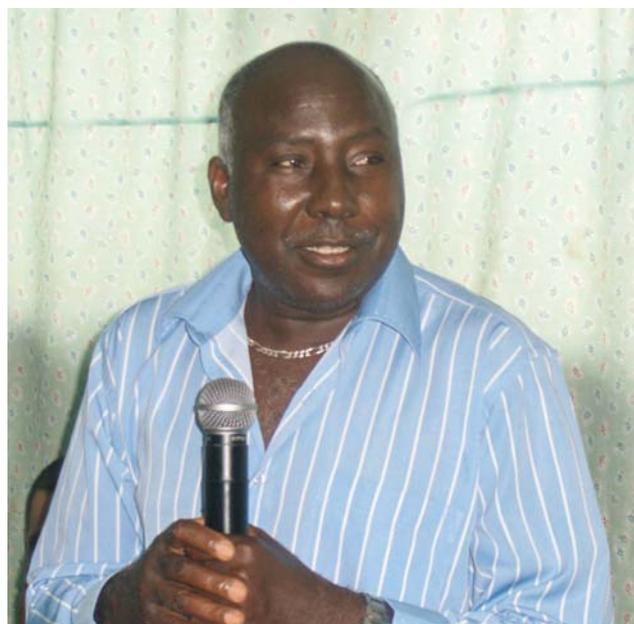


et les planteurs d'hévéa ont participé massivement
aux restitutions.

Activités du FIRCA



Sous le regard attentif des autorités administratives...



et des responsables des organisations professionnelles de la filière...



Les prestataires de service d'encadrement



au plus haut niveau ont présenté les résultats de leur travail durant l'année écoulée.

Activités du FIRCA

SIGNATURE DE CONTRATS POUR LE CONSEIL AGRICOLE ENTRE LE FIRCA ET LES COOPERATIVES DE PLANTEURS DE PALMIER A HUILE

La cérémonie marquant la signature des contrats entre le FIRCA et les coopératives membres de la Fédération Nationale des Coopératives de Palmier à huile de Côte d'Ivoire (FENACOPAH – CI) s'est déroulée le vendredi 09 mai 2008 au siège du FIRCA.

Ces contrats ont pour objet de financer les prestations de conseil agricole exécutées par les coopératives au bénéfice des planteurs de palmier à huile.

Cette signature confirme l'adoption du nouveau mode de rémunération des prestations d'assistance technique assurées par les coopératives, basé sur le principe de "l'encadreur habillé" qui induit le paiement des prestations assurées par les coopératives en fonction de l'effectif des encadreurs déployés sur le terrain, et au regard du service effectivement rendu aux planteurs et non plus en fonction du tonnage de régimes livrés à l'agro-industriel.

M. Diop Abdoul Latif, PCA de la coopérative COPALCO d'Irobo, au nom des coopératives présentes à cette cérémonie a tenu à remercier le Directeur Exécutif du FIRCA pour tous les efforts qu'il entreprend pour le bon fonctionnement du FIRCA et par conséquent pour le bien être des planteurs en général et ceux de la Filière Palmier en particulier.

A la suite, M. KOUADIO Fri, le Président de la FENACOPAH-CI, a félicité le FIRCA et les coopératives de planteurs de palmier à huile pour la convivialité et le bon esprit qui ont prévalu pendant les concertations qui ont abouti à la signature de ces contrats.

Pour sa part, Dr ANGNIMAN Ackah Pierre, Directeur Exécutif du FIRCA, a exprimé toute sa satisfaction pour la signature de ces contrats qui mettent l'accent sur l'effectivité des services rendus aux planteurs. Aussi, au delà du conseil agricole, les futures actions au sein de la Filière Palmier à Huile

devront-elles s'orienter vers l'appui à la recherche agronomique et le renforcement des capacités des coopératives.

Les coopératives présentes à cette cérémonie étaient : COOPABLI, COOPEBAC, COPALCO, COOPALM – BOUBO.

Des imprévus de dernière minute n'ont pas permis à certaines coopératives telles que COOPALEN, COOPALSA, COPPI, COOPAL-SOUBRE et COOPENEK d'être présentes à cette cérémonie. Néanmoins, à l'instar des coopératives présentes, celles ci ont procédé à la signature de leurs contrats respectifs.

Par contre, la signature des contrats des coopératives des zones de Palmifrique, d'Ehania, de Toumanguié et de Boubo (COOPASUB) interviendra après une mission d'évaluation qui précisera le nombre d'"encadreurs habillés" par coopérative.



Activités du FIRCA

PREMIERE SEMAINE SCIENTIFIQUE AGRICOLE DU CORAF / WECARD



Le Directeur Exécutif du FIRCA présentant son institution au Ministre Camerounais de la Recherche et de l'Innovation, en présence de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Cameroun.

La Première Semaine Scientifique Agricole de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et la huitième Assemblée Générale du Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Conseil Agricoles (CORAF/WECARD) se sont déroulées, du 08 au 13 juin 2008 à Yaoundé en République du Cameroun.

La délégation du FIRCA à cet important évènement était conduite par son Directeur Exécutif, Dr. ANGNIMAN Ackah Pierre et comprenait Dr. OSSENI Bouraïma, Conseiller Recherche et Prospective et M. N'DA Serge Aimé, Responsable Communication.

Les deux cents (200) participants qui ont pris part à cette Première Semaine Scientifique Agricole de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et à la 8ème Assemblée Générale du CORAF/WECARD étaient issus :

- des Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) des 21 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, membres du CORAF/WECARD

- les Centres Régionaux de Recherche Agricole (CIRA) dont : l'ADRAO, l'ICRAF, l'IITA, l'ICRISAT, le SAFGRAD, l'IFPRI, etc.

- les Instituts de Recherche des Pays Avancés (ARI) comme le CIRAD

- les principaux partenaires et parties prenantes du CORAF/WECARD.

Le thème central de la semaine est "Producteurs et utilisateurs finaux au centre de la Recherche et du Développement Agricole". Ce thème central a été débattu sur trois jours. Le quatrième jour a été consacré à la 8ème Assemblée Générale du CORAF/WECARD.

Le FIRCA, grâce au déploiement de ses ressources de communication, a pu faire connaître l'institution et faire partager son expérience en matière de mobilisation de ressources financières endogènes pour le financement des services du secteur agricole.



L'AFRIQUE EST L'AVENIR DU MONDE POUR LA RIZICULTURE

Par Dr. Papa A. Seck, Directeur Général du Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO)

L'humanité est présentement face à une crise rizicole très aigue qui, à n'en point douter, constitue une menace sérieuse pour maintenir la paix sociale. A notre sens, Il ne s'agit nullement d'une surprise, car vu le capital de connaissances accumulées par l'homme, il est difficile voire impossible de ne pas prévoir de tels phénomènes. Le Centre du riz pour l'Afrique (ADRAO) a, depuis au moins 02 ans, prédit une crise rizicole en Afrique à partir de 2008.

La dernière alerte date du Conseil des Ministres des Etats membres tenu à Abuja en septembre 2007. Au cours de cette importante rencontre, le Directeur général de l'ADRAO avait fait une présentation intitulée « Crise rizicole en Afrique, mythe ou réalité ? ».

Il en était clairement ressorti que notre continent va vers de réelles difficultés d'approvisionnement. **En effet, l'Afrique couvre 10 à 13 % de la population mondiale mais absorbe 32% des importations mondiales, et connaît un taux de croissance de sa consommation d'environ 4,5% par an.** S'y ajoute le fait que les stocks mondiaux sont au plus bas niveau depuis 25 ans, avec moins de 2 mois de réserve dont la moitié se trouve en Chine. Il convient aussi de souligner que des modèles économétriques avaient également estimé que les prix de 2008 seraient au moins le double de ceux de 2002. Enfin, l'offre connaît un rétrécissement graduel. A titre d'exemple, un grand pays producteur comme la Chine a perdu 4 millions d'hectares en 10 ans et pourrait chercher 10 % de ses besoins sur les marchés internationaux, soit 35 % des quantités qui y sont commercialisées. C'est en fait l'équivalent de la part de l'Afrique actuellement.

Beaucoup d'initiatives ont été prises par la plupart des gouvernements africains. Mais force est de constater et de souligner, qu'à l'instar des autres parties du monde, rien n'a pu arrêter le phénomène.

La crise rizicole est structurelle, elle risque d'être longue et pénible car l'Asie est de moins en moins en mesure de nourrir le monde. Une analyse des 10 dernières années montre que la consommation mondiale augmente en moyenne de 1% par an et la productivité de 0,5 %. Par conséquent, cette crise serait l'effet cumulé de gaps enregistrés chaque année.

Nous avons une conviction : **l'avenir de la riziculture se trouve en Afrique. Car ce continent, contrairement à l'Asie, a un potentiel immense non exploité repérable à travers ses vastes étendues de terres et ses ressources hydriques faiblement utilisées (Zambie, RDC, Sierra Leone, Mali, Sénégal, etc.).** A titre illustratif, nous avons en Afrique au Sud du Sahara, 130 millions d'hectares de bas fonds dont 3,9 millions seulement sont en culture. Par contre en Asie, le pari n'est pas d'augmenter les superficies rizicoles mais plutôt de les maintenir.

En outre, la compétitivité de la production du riz local en Afrique au Sud du Sahara est établie. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les rendements obtenus en Thaïlande et au Vietnam, et ceux du Sénégal, du Mali et du Niger. Les préjugés concernant notre compétitivité-coût et notre compétitivité-qualité sont au « musée des idées périmées ». Les problèmes sont ailleurs.

Il faut une rupture : l'Afrique doit dépasser la logique de gestion des urgences au profit d'une véritable rationalisation de sa réflexion sur le devenir et engager des actions concrètes de relance. Sous ce rapport, cette crise est plutôt une opportunité pour réfléchir autrement et agir autrement en vue de nous nourrir sur une base endogène et durablement. Par conséquent, une seule question se pose : quels sont les problèmes et que faire ?

A court terme, les mesures prises par certains gouvernements africains relatives à l'allègement de la fiscalité et à certains mécanismes visant la transparence des marchés sont fondées. Cependant, celles-ci doivent être plus ciblées en faveur des pauvres. En outre, elles doivent engager sans délai, une réflexion et mettre en place des actions à moyen et long terme. Car de plus en plus, les équations vont se poser en terme de disponibilité de la ressource que son accessibilité.

Sous ce registre, les éléments suivants peuvent être avancés :

1. Augmenter significativement la part de la riziculture irriguée à haut rendement dans la production. Actuellement les superficies irriguées en Afrique représentent moins de 10% contre plus de 50% en Asie. La riziculture irriguée permet à la fois d'obtenir des rendements très élevés (de 3 à 4 fois plus élevés par rapport au pluvial) et de faire la double culture.

2. Promouvoir l'utilisation des variétés telles que les NERICA (variété obtenue par l'ADRAO grâce à un croisement entre le riz africain et le riz asiatique). Le NERICA permet une augmentation sensible des rendements dans certains écosystèmes, un cycle plus court (moins de 50 jours comparé aux variétés traditionnelles) et une valeur en protéine plus élevée de 25% par rapport au riz importé. Il y a aujourd'hui 18 variétés de NERICA développées pour les plateaux et 60 pour les bas fonds qui sont homologuées dans 20 pays africains. La simplification et l'accélération de ces procédures d'homologation de ces variétés par l'adoption des méthodes participatives préconisées par l'ADRAO, mérite d'être retenue dans tous les pays d'Afrique pour réduire de plusieurs années le processus d'adoption.



“L’Afrique doit comprendre qu’il lui faut assurer une offre rizicole suffisante en quantité, satisfaisante en qualité, rémunératrice pour les producteurs et supportable par le budget des consommateurs les plus pauvres.”

3. Améliorer l'accès aux semences améliorées : La disponibilité des semences est l'une des contraintes majeures à l'utilisation réussie des variétés améliorées telles que les NERICA. Face à un tel problème, il faut, entre autres, les mesures suivantes : (i) adopter des lois standards sur les semences et définir des mécanismes efficaces de contrôle et de certification de semences, et assurer leur application; (ii) mettre en place un système de législation semencière pour encourager l'implication du secteur privé dans l'approvisionnement et le commerce des semences; (iii) renforcer les Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) pour la production des semences de pré-base et de semences de base.

4. Améliorer les pratiques culturales : L'ADRAO et ses partenaires ont mis en évidence la possibilité d'augmenter les rendements en milieu paysan à travers une gestion intégrée de la campagne rizicole en proposant des alternatives allant de la préparation du terrain jusqu'à la récolte. Des gains de rendement d'une à deux tonnes par hectare ont été obtenus en système irrigué et en bas-fonds, sans augmentation significative des coûts de production ; les améliorations se trouvent surtout au niveau de la gestion de la fertilité et la lutte contre les mauvaises herbes.

5. Diminuer les pertes à la récolte et post-récolte : les pertes au niveau de la récolte et post-récolte (en quantité et en qualité) représentent 15 à 50% de la valeur marchande de la production. Par conséquent, la mise à la disposition des acteurs d'équipement performant et leur formation est le point de passage obligé pour réduire les pertes et améliorer la qualité ainsi que l'établissement des liens entre les différents acteurs intervenant dans la chaîne de valeur rizicole.

6. Fortifier les systèmes de recherche et de vulgarisation et leurs liens : la mise en place d'une plate-forme des acteurs rizicoles, d'un fonds d'appui au programme national rizicole et de financements adéquats aux systèmes de recherche et de vulgarisation rizicoles, nous semblent des axes majeurs à considérer.

7. Massifier le soutien aux acteurs de la filière rizicole : il y a un dérèglement du commerce international. Jusqu'à une année récente, les 11 000 riziculteurs américains recevaient des subventions d'une valeur de 1,4 milliards de dollars par an. Par contre, les 7 millions de riziculteurs africains continuent de se battre dans un marché libéralisé sans aucune subvention et avec un accès limité au crédit, aux intrants et à l'information sur le marché. En fait, il y a une évidence : les acteurs ruraux africains, comme tous les autres collègues du monde, ont besoin de soutien conséquent.

8. Améliorer notre infrastructure pour diminuer le coût élevé des intrants : d'une manière générale, les prix des engrais en Afrique sont 2 à 6 fois plus élevés que ceux d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord surtout liés aux coûts élevés des transports. Nous avons par conséquent, des limites objectives pour une intensification intelligente en vue de doper la productivité rizicole africaine.

Conclusion

L'Afrique doit comprendre qu'il lui faut assurer une offre rizicole suffisante en quantité, satisfaisante en qualité, rémunératrice pour les producteurs et supportable par le budget des consommateurs les plus pauvres. C'est à ce prix et à ce prix seulement qu'elle peut éviter d'être un "otage" des cours mondiaux. Il n'y a pas de secret, on construit une agriculture compétitive et durable grâce à une combinaison intelligente de 03 facteurs : technologies performantes, infrastructures de base et environnement assaini. Oui c'est possible d'inverser les tendances mais à moyen terme.

LES FEMMES PREMIERES VICTIMES DE LA PAUVRETE EN AFRIQUE

Plusieurs pays s'attardent dans la mise en œuvre des points relatifs à la promotion de la femme dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), alors que la situation des femmes africaines n'est guère meilleure du fait qu'elles sont toujours « au bas de l'échelle de la pauvreté pour diverses raisons relatives à leur genre ».

Des études en cours, à l'instar du rapport 2007 de Global Monitoring, indiquent que plusieurs pays africains « s'attardent dans la mise en œuvre des OMD relatifs à la promotion de la femme ».

Ces pays risquent de ne pas atteindre les OMD d'ici 2015 à moins qu'ils renouvellent leurs efforts en vue de mettre en œuvre les actions appropriées de façon efficace », rapporte un document de l'Union Africaine (UA).

Selon ces études, les femmes ne peuvent accéder aux matières de base, encore moins aux services de base à cause de leur marginalisation, rapporte un document de l'UA.

Lequel met l'accent sur le fait que ces femmes continuent d'être les vecteurs de la propagation de la pauvreté à travers les générations parce que ne pouvant rompre le cercle vicieux du fléau où elles sont confinées dans un statut marginal.

La moitié de la population pauvre en Afrique est constituée de femmes qui représentent plus de 52% de la population

africaine estimée actuellement à 800 millions d'habitants, dont 340 millions vivent avec moins d'un dollar par jour.

Plus de 60 % des personnes pauvres sont des femmes, selon l'UA.

«L'égalité des sexes et la promotion de la femme constituent des canaux essentiels pour une croissance et développement économique ainsi que la réduction de la pauvreté ».

Le fardeau persistant et croissant de la pauvreté sur des femmes est un "souci critique" dans la plateforme d'action de Beijing et également une priorité pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

La Conférence continentale, prévue du 17 au 19 mars 2008 et organisée par la Direction Femme, Genre et Développement de l'Union africaine (UA) a plusieurs objectifs.

Il s'agit parmi les objectifs les plus importants : « d'analyser les résultats des études sur la création d'un Fonds d'affectation spéciale » ; « d'analyser les fonds de l'étude schématique de l'UA, du NEPAD, de la Commission Economique pour l'Afrique (ECA) sur la participation économique des femmes ».

Source: GM/af/mn/APA
Publié le 17/03/08



Une politique agricole : qu'est-ce que c'est ?

« C'est avant tout une vision pour s'accorder sur l'idée que l'on se fait de l'agriculture. S'agit-il de promouvoir la grande agriculture industrielle ou les exploitations familiales ? Une bonne politique agricole passe forcément par la seconde option. »

N'Diougou Fall, président du Roppa.

« C'est un cadre général dans lequel doivent se mouvoir toutes les initiatives du domaine agricole et du développement rural. Son but doit être d'assurer à la fois une sécurité et une souveraineté alimentaires pour toute la nation et également un revenu suffisant aux paysans, afin qu'ils aient une vie digne, stable et durable. »

E. Atangana, présidente de la Propac.

« C'est une vision qui doit considérer les situations actuelle et désirée. On doit réfléchir sur les avantages et les inconvénients pour éviter d'être désarmé face à certaines pressions extérieures qui dictent le chemin à suivre. »

G. Fongang, chercheur AgroParisTech.

« Elle doit gérer les priorités des besoins de la société, la qualité, les modes de production, dans un cadre social et écologique. »

P. Nicholson, Via Campesina.

« C'est un ensemble cohérent de mesures, de lois, de programmes et de ressources financières qui vise à atteindre un ou des objectifs collectifs définis par un arbitrage entre les intérêts présents dans la société. »

J.-P. Audinet, Fonds international de développement agricole (Fida).

« Elle doit engendrer les cadres adéquats pour la durabilité de la production agricole, surtout dans les domaines économique, social et environnemental. Nous entendons, par social, la viabilité de l'agriculture paysanne comme forme de vie, de culture, et comme garante de la sécurité alimentaire du pays. »

F. Lopez, Commission nationale de développement rural, Uruguay.

« Elle doit jouer plus sur la qualité et l'inventivité des hommes que sur les décisions administratives. Le passage du cultivateur à l'agriculteur est la meilleure définition de la révolution agricole. Le cultivateur, c'est l'autosubsistance, la routine rythmée par les saisons. L'agriculteur, c'est le producteur moderne, qui pense amélioration de la production, gestion rationnelle et profit. »

J.-P. Ngoupandé, ancien Premier ministre République centrafricaine.

Source: Grain de sel n° 41-42
décembre 2007 – mai 2008, page 10

ASSISTANTE DE DIRECTION PLUS QU'UN METIER... UN MINISTERE

Par Marie Thérèse EDOUKOU KOFFI
Assistante du Directeur Exécutif



S'il est un métier passionnant, où les responsabilités sont nombreuses, les choses bougent sans arrêt, les priorités varient constamment, c'est l'Assistante de Direction. En effet, elle est la collaboratrice directe d'un chef d'entreprise. A ce titre, elle gère les plannings et les rendez-vous, reçoit et filtre les communications, trie les informations et documents nécessaires au travail de son patron, transmet ses instructions et assure le suivi des décisions.

Pour ce rôle d'interface, l'Assistante a été abusivement considérée comme "la gardienne du temple" ou "la barrière anti intrusion" avec, comme corollaire, invectives, rancunes et calomnies.

Il n'en est rien ! Loin s'en faut !!

L'assistante se compare poétiquement à un peintre. Elle joue avec l'environnement de son "boss" comme le peintre le ferait des couleurs, atténuant ceci, mettant l'accent là, résolvant telle contrainte, jamais au hasard, toujours dans la volonté de créer une atmosphère sereine autour de son supérieur.

C'est cette habileté à gérer les événements, à enrober, à équilibrer voire recomposer une situation qui différenciera le "bon grain" de "l'ivraie".

Une grande partie de ce métier ne s'apprend dans aucune école. Il n'existe aucun cours de discrétion, d'adaptabilité, d'efficacité, d'abnégation au travail encore moins de courtoisie. L'expérience est l'atout majeur". L'expérience instruit plus sûrement que le conseil." Dixit André Gide.

Il est indéniable que le métier d'Assistante de Direction est un ministère. Ministère qui, dans son étymologie néo-latine "misterium", signifie "service" mais aussi "mystère". Cela traduit bien toute la subtilité de la tâche et toute la beauté du métier.

L'imaginaire populaire assimile l'Assistante de Direction à la Secrétaire de Direction. Les puristes répondront que ce sont des attributions très différentes. Moi, je me tiens loin de ces débats rhétoriques et sémantiques. Ce que je vois, c'est la noblesse de la tâche et les qualités humaines qu'elle requiert.

Nous sommes le reflet de nos entreprises. Notre accueil, notre capacité à répondre aux sollicitations des acteurs, sans jamais laisser transparaître nos états d'âme, rejaillissent sur la vie et l'image de l'institution. C'est notre modeste contribution à la vie sociale, nous l'apporterons du mieux que nous pourrons.